



Huissier et procedure et saisie bien meubles

Par **valye**, le **20/11/2014** à **17:50**

Bonjour,

Mon employeur me doit de l'argent après être passé aux prud hommes. Un huissier se charge du dossier et apparament toutes les enquêtes diligentées auprès des organismes sociaux se sont révélées infructueuses, ainsi que la saisie attribution diligentée sur les comptes bancaires du débiteur a révélé un solde débiteur. Il me dit qu'une saisie vente est actuellement en cours de régularisation sur les biens meubles qu'est ce que cela signifie exactement et surtout est ce long avant de récupérer la somme d'argent qu'il me doit car moi pendant ce temps je paye encore mon avocat pour sa plaidoirie et cela m'arrangerait fortement.

Merci infiniment.

Par **moisse**, le **21/11/2014** à **09:59**

Bonsoir,

Le principe est qu'on ne tond pas un œuf, ou on ne peigne pas un chauve.

En clair votre employeur est insolvable.

L'huissier n'a eu d'autre solution que de procéder à la saisie des biens meubles de cet employeur (mobilier, outillage) et qu'une vente aux enchères sera effectuée.

Quand l'argent sera rentré et les éventuels débiteurs privilégiés indemnisés, s'il en reste cela sera pour vous.

Par **valye**, le **21/11/2014** à **14:11**

ok merci mais je ne comprends pas une chose : mon huissier s occupe de MON dossier et il saisie les biens pour les vendre pour MON affaire alors je ne comprends pas pourquoi les autres débiteurs profiterait de l action de l huissier qui agit pour moi !!
Aussi est long toute cette procédure ?

Merci

Par **moisse**, le **21/11/2014** à **18:46**

Rien ne dit que ce soit votre huissier qui ait fait procéder à la saisie vente.
Cela peut être le trésor public ou l'URSSAF.
Si votre employeur a déposé le bilan, et qu'il est en liquidation, et si parmi les sommes attribuées par le CPH il en existe qui ont le caractère de salaires (arriérés, heures supplémentaires..) vous pouvez tenter une récupération auprès de l'AGS.
Sans garantie de bonne fin.

Par **valye**, le **21/11/2014** à **19:54**

non il n est ni en liquidation ni en depot de bilan et c est bien mon huissier qui a fait procéder à la saisie vente car je prends des nouvelles régulièrement sur mon dossier dont il s occupe.
Savez vous a peut près le délai que cela prend ? merci par avance